

Compte-rendu réunion du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N
du 11 juin à 20h30

Présents : VIOUGEAS Jean-Louis, Maire.

LUYTON Jacques, VINCENT Jean-Noël, adjoints.

ARGAUD Laurent, BERLANDI Jacques, BOURDIN Ghislaine, COSTEROUSSÉ Julien,
DESCHAMPS Alain, FROMENTOUX Isabelle, GONNET Marissa, PREZEL Daniel,
SYLVESTRE Vincent Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

HEYDEL-GRILLÈRE Laurence

PEYTEL Jean-Jacques pouvoir à VIOUGEAS Jean-Louis

Absents : DODIN Boris

Secrétaire de séance : LUYTON Jacques

Convocation le 1^{er} juin 2018

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Rajout à l'ordre du jour :

Déclaration d'intention d'aliéner parcelle B1550 – 29 chemin de la Plaine

Déclaration d'intention d'aliéner parcelles B467,469 et 470 (lot 1 – lotissement l'abricotier)

Accord à l'unanimité.

Délibérations :

1. Tarif assainissement 2019.

Tarif communal sans changement, identique à 2018. Véolia appliquera son augmentation annuelle, l'agence de l'eau pour les redevances pollution et modernisation des réseaux sera stable ou augmentera très peu.

Forfait assainissement, toujours à l'étude car la mise en place du recouvrement s'avère compliqué techniquement. Facturé par les Eaux de la Veauce et récolté par la commune, il est difficile à mettre en place du fait de l'existence de 2 trésoreries distinctes entre les 2 (collectivité et syndicat).

quant à la mise en place du forfait d'assainissement, elle est en attente des résultats de la mise à jour du schéma général d'assainissement en cours de réalisation.

Unanimité

2. Décision modificative n°1 – réajustement du budget principal.

Lors de l'établissement du budget primitif, une erreur de report de résultat d'investissement a été constatée. En effet a été inscrit le montant du résultat investissement + le résultat fonctionnement. D'où une recette supplémentaire en investissement erronée de 58 604,41 €.

Pour corriger cette erreur et rééquilibrer le budget il est nécessaire de faire une décision modificative comme suit :

C/001 résultat reporté - 58 604.41

C/1641 emprunt + 58 600

C/2315 op 48 - 4.41

Cet éventuel emprunt servant à équilibrer le budget.

Unanimité

3. Désignation du coordonnateur pour le recensement de la population en 2019.

Personne chargée de coordonner en mairie les relations entre les agents recenseurs (planning de recensement, collecte des informations) et l'INSEE.

Comme pour le recensement de 2014 désignation de B. Wittmer.

Unanimité

4. Montant de la participation de la commune aux frais de scolarité – école privée – année scolaire 2018-2019.

La commission affaires scolaires propose de maintenir le montant actuel soit : 670 €

Ce montant pourrait être revu si les prochains comptes fournis par le comptable de l'école mettaient en évidence une augmentation des charges de fonctionnement de l'école.

Unanimité

5. Avenant à la convention de participation aux frais scolaires – enfants domiciliés à la Roche de Glun.

3 enfants scolarisés en primaire et 8 en maternelle.

Montant à percevoir 670 €/enfant soit 2010. La commune ne percevant les frais scolaires que pour les primaires.

Unanimité

6. Eaux de la Veune : convention de contrôle des débits des poteaux d'incendie.

5€ par an et par poteau. 7 poteaux sur la commune

1 an renouvelable 2 fois

Unanimité

7. Marché de travaux pour l'aménagement piéton sur la RD 222 – choix du candidat.

Ouverture des plis le 30/05/2018

3 offres reçues :

EUROVIA : 105 625 € HT

GRUAT TP : 97 267.40 € HT

E26 : 129 715.60 € HT

Unanimité pour retenir l'entreprise GRUAT TP.

8. Devis de travaux chemin de la Garde.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de programme de voirie effectuée par le service de soutien technique aux communes de la Communauté d'Agglomération suite à la visite effectuée sur le terrain le 8 mars 2018.

Ce programme prévoit :

- La réfection du chemin des Combeaux et Chavas / La Verne pour une estimation de 14 850 € HT ;
- Le Chemin de Simondonne et l'Hove pour une estimation de 5 750 € HT.

Après cette estimation de travaux, le service soutien technique aux communes propose, comme il en est convenu dans la convention validée ce jour, de nous accompagner dans la consultation des entreprises.

Toutefois, il apparaît opportun avant de réaliser ces travaux d'effectuer un curage de fossés afin d'optimiser cette réfection.

Aussi, un devis a été sollicité auprès de la S.A.S. ROMAIN TP de St Romain de Lerps pour chiffrer cette opération.

Le montant du devis s'élève à 4 950 € HT.

M. le Maire, au vu de ce montant de travaux supplémentaires propose à l'assemblée de ne pas réaliser la totalité des travaux de voirie prévus pour 2018 et de reporter la réfection des chemins de Simondonne et de Lhove en 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE le programme de travaux tel que présenté ci-dessus et **REPORTE** à 2019 la réfection des chemins de Simondonne et de Lhove.

AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation des entreprises.

VALIDE le devis de curage des fossés proposé par la S.A.S. ROMAIN TP pour un montant de 4 950 € HT.

M. Berlandi demande quand seront faits les travaux de réfection de l'impasse du coiffeur.

Réponse : ces travaux seront étudiés au prochain programme de voirie.

9. Déclaration d'intention d'aliéner Parcelle B 1550 – 29 chemin de la Plaine – vente maison BAUS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, n'ayant pas de projet à mettre en œuvre sur la parcelle désignée, **décide à l'unanimité** de ne pas utiliser son droit de préemption urbain sur le bien en copropriété cité ci-dessus. Il précise que sa décision ne porte que sur la propriété des consorts BAUS.

10. Déclaration d'intention d'aliéner Parcelles B 467, 469, 470 – lieu-dit barbe – lotissement l'Abricotier – Lot 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, n'ayant pas de projet à mettre en œuvre sur les parcelles désignées, décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain.

Questions diverses :

Plan Local d'Urbanisme :

L'arrêt du projet sera soumis au prochain conseil municipal de juillet.

Fin de la séance à 21h45